

REGLEMENT du Duathlon

"Gâtinais - Val-de-Loing"

Organisations :

Le duathlon « Gâtinais - Val-de-Loing » est organisé par le Vélo-Club Sulpicien section cyclisme de l'Association Loisirs et Cultures et l'Association Loisirs et Cultures avec le concours de la Base de Loisirs de SOUPPES-SUR-LOING et la municipalité de SOUPPES-SUR-LOING.

Conditions de participations :

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés à une fédération sportives ou non licenciés (voir conditions d'âges ci-dessous).

Individuels né(e)s à partir de 2000:

Epreuve en relai de 2 né(e)s à partir de 2001 :

Epreuve en relai de 3 né(e)s à partir de 2002, le relayeur né(e) en 2002 ne participer qu'au dernier relai (équipe hors classement) :

La remise d'un dossard implique que le concurrent a pris connaissance du présent règlement et qu'il s'engage à s'y soumettre.

Le règlement est affiché sur le lieu, le jour de l'épreuve.

Inscriptions :

Chaque concurrent devra, avec son bulletin d'inscription, envoyer ou présenter obligatoirement pour valider la participation un justificatif de l'année de naissance (copie de la licence ou copie de la carte national d'identité) et pour :

- la partie cyclisme:

une licence sportive (FFC, UFOLEP cyclospor, FFtri) ou un Certificat médical de moins de 1 an au jour de l'épreuve avec la mention « non contre indication médicale à la pratique du cyclisme en compétition »

- la partie course à pied:

une licence sportive (FFA, UFOLEP course à pied en compétition ou FFtri) ou un Certificat médical de moins de 1 an au jour de l'épreuve avec la mention « non contre indication médicale à la pratique de la course à pied en compétition »,

- l'épreuve complète:

une licence sportive FFtri ou un Certificat médical de moins de 1 an au jour de l'épreuve avec la mention « non contre indication médicale à la pratique du duathlon ou du triathlon en compétition »,

- l'épreuve pour le classement handisport:

une licence sportive FFH pour la pratique du duathlon ou du triathlon

Pour les concurrents mineurs, une autorisation parentale devra être fournie.

Tout bulletin d'inscription incomplet interdira la participation à l'épreuve.

Aucune décharge permettra la participation à l'épreuve, la fourniture des documents ci-dessus nommés est obligatoire.

Sécurité-Matériel obligatoire :

Lorsque les parcours empruntent des routes ouvertes à la circulation, les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route ainsi que les recommandations des signaleurs de l'organisation.

Le port du casque (jugulaire attachée) est obligatoire en compétition comme à l'échauffement et à l'entraînement.

Les concurrents sont responsables de leur matériel, l'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable si un souci de matériel devait survenir.

L'accès et la sortie du parc, avant et après l'épreuve, avec le vélo devra impérativement se faire par le portillon d'accès à la base de loisirs et être visé par des membres de l'organisation.

Sécurité-Consignes de course :

Les participants doivent respecter les autres usagers de la route pour le circuit vélo et des chemins lors des

parcours pédestres.

Le passage par l'arrivée est obligatoire même en cas d'abandon afin d'en informer l'organisateur.

Le ou les dossards doivent être visibles et ne pas cacher le logo de l'annonceur.

Le port de l'élastique pour l'accrochage du dossard est autorisé

Tout concurrent dont le dossard ne serait pas visible lors du passage sur les zones de contrôle ne sera pas classé.

Tout concurrent qui ne respecterait pas volontairement le tracé sera immédiatement disqualifié.

La circulation à vélo dans le parc est autorisée lors du déroulement de l'épreuve en prenant soin de respecter les autres participants, les spectateurs et les membres de l'organisation en charge de la surveillance du parc à vélo et du bon déroulement de l'épreuve.

Le circuit d'échauffement et les circuits de compétition sont fléchés. Il est formellement interdit de sortir des circuits établis.

Sécurité-Responsabilité :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de :

- défaillance ou accident provoqué par le mauvais état du matériel personnel ou de santé,
- des accidents provoqués par le non-respect du code de la route et par le non-respect des consignes de sécurité donnés par l'organisation,
- en cas de bris, perte ou de vol d'objet personnel ou de matériel,
- en cas de non retrait du dossard,

L'organisateur demande à chaque participant d'observer la plus grande prudence :

- lors des parties pédestres de :
 - ne pas glisser dans le plan d'eau interdit à la baignade,
 -
- lors de la partie vélo d'être vigilant :
 - lors des passages des dos d'âne
 - lors des passages des secteurs pavés,
 - aux éventuels trous sur la chaussée,
 - lors de la descente à l'entrée de SOUPPES-SUR-LOING,
 - à la chaussée éventuellement glissante,

Sécurité-Annulation :

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve (ex : conditions météorologiques).

Le montant des inscriptions ne sera pas remboursé.

Annulation d'un concurrent:

minimum trois jours francs avant la date de l'épreuve,

Les engagements ne seront pas débités ou restitués.

Classements Réclamations :

Un classement (dans les catégories comportant au minimum 5 participants) sera établi en fin de course et communiqué lors de la remise des récompenses.

1/ Individuels né(e)s à partir de 2000:

- 16 ans à 20 ans
- 21 ans à 30 ans
- 31 ans à 40 ans
- 41 ans à 50 ans
- 51 ans à 60 ans
- 61 ans et plus
- Femme
- Handisport

2/ Epreuves en relais né(e)s à partir de 2001 :

- Hommes

* équipes de 2 concurrents, uniquement composées d'hommes, dont l'âge cumulé dans l'année est compris entre 30 et 85 ans

* équipes de 2 concurrents, uniquement composées d'hommes, dont l'âge cumulé dans l'année dépasse 86,

- Femmes de 2 concurrentes uniquement,
- Mixte dont un concurrent est masculin et le second féminin,
- Une équipe classée "hommes" de 3 concurrents sera tolérée à la condition que le 3ème inscrit n'ait que 14 ans dans l'année et participe au dernier parcours de 2,8km, cette équipe ne rentrant dans aucun classement. Son temps et sa place seront néanmoins communiqués.

3/ Handisport

La catégorie Handisport réunira l'ensemble des participants affilié à la F.F.H.

Publications :

Le classement sera publié sur le site du VCS dans le courant de la semaine qui suit l'épreuve. (site: <http://vcsouppes.fr>)

Tous les concurrents inscrits par avance et ayant complété lisiblement et complètement son bulletin d'inscription recevra un exemplaire du journal "La République de Seine-et-Marne" (sous réserve d'un partenariat reconduit par l'hebdomadaire).

Les concurrents inscrits sur place ne pourront bénéficier de cet envoi.

Réclamations

Les réclamations devront être déposées par le concurrent ou l'équipe auprès du responsable de l'organisation (ou son représentant désigné par lui-même), le concurrent ou l'équipe étant le seul interlocuteur.

Le responsable de l'organisation sera, après consultation des commissaires, seul qualifié pour régler les réclamations.

Les signaleurs et les bénévoles sont habilités à prendre toutes les mesures en réaction aux actes de tricherie.

Récompenses

Un classement scratch individuel sera établi.

Une coupe aux vainqueurs de chaque catégorie individuel sera remis.

Deux coupes aux vainqueurs de chaque catégorie équipe sera remis.

Des lots seront remis au 5 premiers de chaque catégorie à l'exception des équipes ou seuls les 3 premières équipes seront récompensées.

Les concurrents ou les équipes non présentes lors de la remise des prix ne pourront prétendre à leurs lots.

Les récompenses (prix ou tirage aux sorts) ne sont pas cumulables.

Seuls les participants présents et se présentant au podium seront en mesure de recevoir leur lot.

Seuls les individuels, équipes ou handisports, ayant au minimum 5 coureurs inscrits dans leur catégorie, seront récompensés, en deçà de ce nombre, aucune récompense ne sera attribué.

Montant des inscriptions

Le coût des inscription est fixé à :

- Individuel (y compris les handisports) : 12 € par avance - 15 € sur place
- Relai: 18 € par avance - 21 € sur place

Echauffement

L'échauffement des participants devra s'effectuer :

- dans l'enceinte de la base de loisirs (en dehors de la voie publique)
- à l'extérieur de la base de loisirs (sur la voie publique) sur le circuit ayant reçu une autorisation municipale et préfectorale dont le plan est affiché,

Assurance :

Le VCS a souscrit une assurance auprès de l' APAC.

Cette assurance garantie les conséquences pécuniaires de l'organisateur et des bénévoles.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

En cas de chute, de malaise ou tout type d'incident d'une personne sur le parcours, non inscrite à l'épreuve, l'organisateur ne pourrait pas être tenu pour responsable.

Tout concurrent qui n'aura pas respecté le présent règlement ne pourra pas en tenir l'organisateur pour responsable en cas d'incident de tout ordre,

Droit à l'image :

Sauf avis contraire formulé par écrit, tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image. Cette autorisation est valable pour l'utilisation en interne sur les supports médias de l'association. Cette autorisation concerne également le site Internet du VCS, support d'annonce de l'épreuve et les journaux sur lesquels des images seront publiées.

Acceptation du règlement :

Le simple fait de s'engager sur une épreuve implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par l'organisateur jusqu'à la date des épreuves.

Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site du VCS, sera affichée le jour de l'épreuve et applicable à l'ensemble des participants.

CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom et prénom.

Respect de l'environnement :

Dans le cadre de la sensibilisation au respect de l'environnement, il est expressément demandé aux participants de veiller déposer leur déchets à proximité de leur vélo dans le parc.

Tout contrevenant qui serait vu, par un membre de l'organisation, à jeter des déchets en dehors de la zone précitée se verrait être mi hors course immédiatement.

Respect des bénévoles :

L'organisation se réserve le droit de disqualifier, déclasser ou refuser l'inscription à toute personne ayant manqué de courtoisie à l'égard de l'organisation, de l'un de ses membres ou d'un autre concurrent.

Respect du règlement :

Le présent règlement a été élaboré par les organisateurs du duathlon « Gâtinais - Val-de-Loing » pour permettre un bon déroulement de la manifestation.

Il appartient à chaque concurrent d'en respecter l'esprit et la lettre,

Déroulement de l'épreuve :

Les cyclistes sont autorisés à rouler dans l'enceinte de la base de loisirs à vélo,